



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Aide-mémoire

pour l'engagement d'un employé communal (m/f) à durée indéterminée

Le présent document constitue le complément de l'avis de vacance de poste publié dans la presse le 25 mai 2019. Toute candidature doit être conforme aux dispositions qui suivent, sous peine d'irrecevabilité.

Description de la fonction :

Employé communal (m/f) à plein temps, groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif.

Le contrat de travail sera conclu à durée indéterminée.

Missions :

Parmi les missions de l'employé figureront l'analyse de projets de textes légaux ou réglementaires et la préparation d'avis y relatifs, en tenant compte de la position des organes politiques du syndicat.

A côté de ceci, l'employé pourra se voir attribuer d'autres tâches par ses supérieurs hiérarchiques.

D'excellentes capacités rédactionnelles en français sont indispensables, aussi bien qu'une bonne connaissance de la langue luxembourgeoise.

Une expérience professionnelle dans le secteur communal ou étatique sera considérée comme un avantage.

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- offrir les garanties de moralité requises ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de son emploi, à attester par un certificat médical établi par le médecin du travail dans la Fonction publique après la décision d'engagement, le cas échéant ;



- faire preuve d'une connaissance adaptée au niveau de la carrière des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques luxembourgeois ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes ;
- être titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement d'un **Master en droit, en sciences politiques ou en économie, voire un diplôme équivalent.**

Les grades ou diplômes visés doivent être inscrits au registre des diplômes prévus par la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Les titulaires d'un diplôme étranger d'études juridiques doivent en outre être détenteurs du certificat de formation complémentaire en droit luxembourgeois prévu par le règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2009 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat.

Pièces à joindre à la candidature :

Les candidatures doivent obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes:

- un extrait récent de l'acte de naissance ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 2 mois ;
- copies des certificats et diplômes d'études et de formation requis ;
- Lettre de motivation pour le poste brigué et CV avec photo renseignant en particulier les informations suivantes :
 - Nom et prénom(s);
 - Numéro d'identification;
 - Nationalité;
 - Adresse électronique de contact;
 - Liste des établissements d'enseignement fréquentés et leur pays d'implantation;
 - Diplômes;
 - Expérience professionnelle;
 - Connaissances en langues parlées et écrites.

Délai de candidature :

Les dossiers de candidature sont à adresser pour le 14 juin 2019 au plus tard au Bureau du SYVICOL, 3, rue Guido Oppenheim, L-2263 Luxembourg. Des dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.



Protection des données à caractère personnel :

Votre dossier de candidature et les pièces justificatives y contenues sont nécessaires dans le cadre du processus de recrutement pour le poste d'employé communal publié par le SYVICOL.

Les informations à caractère personnel seront traitées dans la plus stricte confidentialité et ne seront traitées que par les personnes en charge du processus de recrutement et celles en charge de la gestion des dossiers de recrutement.

Un transfert partiel des données personnelles à des tiers sera effectué afin de permettre au Ministère de l'Intérieur de contrôler une décision de recrutement.

Les données seront également enregistrées dans notre système d'information et conservées jusqu'à la fin du processus de recrutement. À la fin du processus de recrutement, les documents à l'appui des candidatures non-retenues seront renvoyés aux postulants dans les meilleurs délais. L'extrait du casier judiciaire ne sera pas préservé au-delà du délai prescrit par la loi du 29 mars 2013 relative à l'organisation du casier judiciaire, voire au-delà de 2 mois.

Conformément au [Règlement \(UE\) 2016/679](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD).

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel à : dpo@syvicol.lu, ou par courrier recommandé à :

DPO

Syndicat des Villes et des Communes luxembourgeoises (SYVICOL)

3, rue Guido Oppenheim

L-2263 Luxembourg

En nous soumettant votre candidature, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du processus de recrutement du SYVICOL concernant le poste d'employé communal (m/f) décrit ci-dessus.